

**CONVOCACTION**

Date : 18 février 2025

Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 27  
Votants : 38  
Pouvoirs : 11  
Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**26 FEV. 2025**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**28 FEV. 2025**

**Absents représentés**

Mme MOUSSATEN  
Mme TALL  
Mme DUHIN  
Mme SAKHO  
Mme HAMADOUC  
M. EL OUASTI  
Mme PEREZ  
M. ZAHRAOUI  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. VILLEMAIN  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à Mme SAVAS  
Pouvoir à Mme FAZAL  
Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à M. AKABLI  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

M. LUCAS.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

**21 ZAC Ec'Eau Port- Tranches 3 et 4 - révision de la demande de subvention au titre du FEDER**

■ **Rapport de présentation :**

**Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint**

Le projet de la ZAC Ec'Eau Port consiste à recycler une friche industrielle de 6 ha en un nouveau quartier, au bord de l'Oise, organisé autour d'un port de plaisance, 420 logements environ et 1100 m2 de commerces y sont programmés.

Au regard des investissements à mobiliser, il a semblé prudent de programmer la mise en œuvre de ce projet sur une dizaine d'années. Six tranches de travaux ont ainsi été identifiées, faisant chacune l'objet de subventions.

Le projet d'aménagement et de financement des tranches 3 et 4 a fait l'objet d'une précédente approbation par le conseil municipal, conformément à la délibération n°18 du 03 juin 2024.

Pour rappel, les travaux de la « tranche 3 » en cours de finition consiste en :

- la création de la darse du futur équipement portuaire de plaisance fluvial sur une emprise de 6000 m2 et sur 7m de profondeur
- la réalisation d'un merlon paysagé qui permet de confiner les terres excavées et qui constitue un écran acoustique et visuel pour le nouveau quartier vis à vis des voies ferrées qui le longe au nord
- la mise en œuvre de palplanches pour soutenir les berges de la darse
- l'ouverture de la darse sur l'Oise pour sa mise en eau

- la réalisation d'une passerelle à l'entrée de la darse pour assurer la continuité de la promenade le long de l'Oise

Envoyé en préfecture le 28/02/2025  
 Reçu en préfecture le 28/02/2025  
 Publié le  
 ID : 060-216001743-20250228-21DEL\_CM240225-DE

Cette tranche de travaux constitue la première grande étape de réalisation du port fluvial au port de plaisance s'articulera le futur quartier. Elle fonde également les bases de l'aménagement paysager du nouveau quartier. Son coût est évalué à 7 883 381 € HT.

Les travaux de la « tranche 4 », engagés en 2023 consistent en :

- la finalisation de la promenade urbaine Jean-Claude Cabaret, le long de l'Oise
- la réalisation d'un parement des palplanches sur le pourtour de la darse de manière à ne pas laisser à nu les matériaux et donner à l'équipement portuaire un aspect plus qualitatif et urbain
- l'aménagement des abords du port de plaisance

Cette tranche de travaux requalifie considérablement le site le long de l'Oise et les abords de l'équipement portuaire, permettant ainsi une appropriation du site avant même la livraison complète des différents programmes immobiliers.

Son coût est évalué à 3 643 247 € HT.

Les tranches 3 et 4 sont déjà financées par les partenaires suivants : l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'ADEME, le Conseil Départemental et l'Agglomération Creil Sud Oise au titre de sa compétence sur les aménagements portuaires, pour un montant total de 5 905 394.61 € HT.

Une demande de subvention a également été déposée auprès de l'Union Européenne (Programme Hauts de France FEDER 2021-2027), conformément à la décision n°363-2024 du 08 juillet 2024.

Dans le cadre du travail d'instruction mené avec l'Autorité de gestion de ce programme, le besoin de financement des tranches 3 et 4 a été révisé à la hausse au titre du FEDER ; il ne s'établit plus à hauteur de 1 089 355,00 euros comme présenté dans le dossier initial de demande de subvention, mais à hauteur de 1 355 171,11 euros, sur la base du projet de plan de financement ci-annexé.

Il vous est proposé d'approuver ce plan de financement prévisionnel pour les tranches 3 et 4 de la ZAC Ec'Eau Port, correspondant aux critères d'éligibilité du FEDER.

■ **Le conseil municipal :**

Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 3 juin 2024, certifiée exécutoire le 6 juin 2024, approuvant le projet des tranches 3 et 4 de l'Ec'Eau Port,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Creil-Sud Oise et la commune de Creil n°20 E DEV 005 certifiée exécutoire le 10 juin 2020, et son avenant n°1 certifié exécutoire le 26 mars 2024,

Vu la décision n°363-2024 du 8 juillet 2024, certifiée exécutoire le 9 juillet 2024 portant sur la volonté de déposer un dossier de subvention au titre du FEDER pour les tranches 3 et 4 des travaux de l'Ec'Eau port,

Vu l'avis de la commission « projets de ville et transition écologique » en date du 04 février 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1er :** d'approuver le projet actualisé de plan de financement des tranches 3 et 4 de la ZAC Ec'Eau Port dans le cadre de la demande de subvention déposée au titre du FEDER.

**Article 2 :** conformément à la délibération n°3 du conseil municipal du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

**Article 3 :** d'imputer les nouvelles recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget annexe de la ZAC EC-eau Port de la ville.

CREIL, le **28 FEV. 2025**  
 Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEKNE  
  
 Maire de Creil  
 Vice-Présidente de l'AGSO  
 Chargée du Projet de Territoire

Jessica ELONGUERT  
  
 La secrétaire de séance